

comprenant plus de 17,000 unités de logement. On utilise des techniques nouvelles de construction, de financement ou d'utilisation des terrains disponibles; cette initiative est le fruit de la coopération qui s'est établie entre la Société, des entrepreneurs, des organismes sans but lucratif, des gouvernements municipaux et plusieurs gouvernements provinciaux. Monsieur l'Orateur, les résultats ont été positifs et augurent bien pour l'avenir, car les méthodes employées permettront de réduire davantage les coûts, mais non au détriment de la qualité. Je me propose de maintenir l'an prochain des encouragements spécifiques en vue de promouvoir cette recherche. Je me propose aussi de garder, de façon générale, l'accent sur les maisons destinées aux personnes à faible revenu. Cette ligne de conduite aura permis la construction d'environ 50,000 unités de logement pour cette année, et de 77,000 unités pour l'an dernier et cette année.

Au terme de ces deux années, monsieur l'Orateur, grâce à notre initiative, le chiffre global des logements à loyer modique, subventionnés par le gouvernement, aura doublé par rapport à n'importe quelle autre année. Et j'en suis fier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Andras: Il en résulte pour cette année un formidable accroissement du nombre de logements destinés aux familles à faible revenu, celles qui en ont le plus besoin, bien que le nombre total des mises en chantiers se situera cette année autour de 180,000 au lieu du chiffre record de 210,000 unités enregistré en 1969. Mais au sujet de l'ensemble des besoins nationaux et du considérable secteur moyen de la population canadienne qu'il faut aider, permettez-moi d'insister encore une fois sur l'engagement du gouvernement de mettre en chantier un million de maisons de toutes sortes dans les cinq années 1970-1974.

• (2.20 p.m.)

J'ai aussi le plaisir d'apprendre à la Chambre que la construction domiciliaire s'est accélérée dans la dernière partie de l'année, car elle s'établissait en septembre au taux annuel désaisonnalisé de 194,800 mises en chantier au regard de 188,800 en septembre 1969. Le chiffre désaisonnalisé des mises en chantier était de 166,200 au cours du premier trimestre de 1970. Ce chiffre est tombé à 136,600 au deuxième trimestre, mais il a atteint 185,800 au troisième trimestre. On ne sent pas encore le plein effet du programme spécial de la SCHL d'une valeur initiale de \$200 millions dont j'ai parlé, et du versement autorisé en août de 240 autres millions. Cette année, la SCHL aura consacré approximativement un milliard cent millions de dollars de son budget, dont environ 960 millions pour le logement par des programmes en vertu des articles 16, 35, 36B et 40 de la loi nationale sur le logement, le reste ayant été investi dans le remembrement des terrains, la rénovation urbaine et pour des prêts pour le traitement des eaux usées.

Comme les représentants le savent, les fonds hypothécaires du secteur privé ont été un sérieux problème cette année et j'ai tenu une série de rencontres avec les prêteurs approuvés, les banques, les sociétés fiduciaires, les compagnies d'assurance, pour établir le montant des capitaux nécessaires pour atteindre notre objectif de un million de logements nouveaux en cinq ans, y compris ceux qui n'auraient pu être construits cette année et qui devront

[L'hon. M. Andras.]

être reportés à plus tard pour respecter la moyenne fixée. Une seconde série de rencontres avec ces organismes aura lieu avant la fin de l'année pour obtenir les données exactes et la mesure effective de leur participation. D'après ces renseignements nous envisagerons des mesures plus précises pour assurer l'affluence de capitaux hypothécaires. En outre, je compte inviter les responsables des principaux régimes de pension du Canada à me rencontrer prochainement pour que nous examinions la nécessité d'augmenter les investissements dans les hypothèques résidentielles au moyen de ces disponibilités extrêmement importantes.

Par le communiqué de la semaine dernière, vous savez, monsieur l'Orateur, que je suis responsable désormais devant le Parlement de la Commission de la capitale nationale qui est, dans un certain sens, le *sine qua non* de ce que nous comptons tous entreprendre. Elle s'efforce d'améliorer le contexte social et esthétique de la région de la capitale et de conférer à celle-ci un air de noblesse qui la fera apparaître comme un exemple, un lieu privilégié où la dignité et l'égalité des chances sont équitablement à la portée de tous. Nous avons plus que jamais besoin d'un tel exemple.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Andras: Que notre capitale nationale contribue à illustrer nos aspirations nationales dans une atmosphère de collaboration et d'unité et que ces aspirations soient empreintes de fierté, qu'elles soient affirmatives et positives surtout en ces jours sombres où nous cherchons à nous rapprocher les uns des autres. Que notre capitale soit, effectivement et symboliquement, le reflet d'une entente nationale qui s'appuie sur l'égalité linguistique, culturelle et matérielle. La Commission de la capitale nationale et le gouvernement redoubleront d'efforts pour assurer que les deux langues officielles et les valeurs culturelles communes à tous les Canadiens soient reconnues de tous les gouvernements concernés dans ces deux villes ainsi que dans la région de la capitale nationale, en général, afin que tous les Canadiens puissent avoir le sentiment de participer à la vie de leur capitale. Dans des termes plus strictement urbains, nulle part ne voit-on un plus grand nombre de paliers de gouvernement, de degrés d'inégalité, de problèmes à résoudre et d'exemples encourageants de ce qui peut se faire, que dans la région de la capitale qui est du ressort de la CCN. C'est là que la collaboration entre les nombreux paliers de gouvernement en matière de politique et de planification urbaines peut s'exercer et où on peut la voir s'exercer à son meilleur. C'est une belle occasion de faire preuve d'initiative. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et du Logement devra véritablement se faire l'avocat sympathique des provinces, municipalités et des habitants des grandes villes auprès du cabinet, en ce qui concerne les problèmes urbains. Il devra aussi leur faire comprendre les préoccupations et les désirs du gouvernement fédéral. Afin d'accélérer ce processus de catalyse, de consultation et de coordination, on s'occupera sans tarder, je l'espère, de convoquer les ministres provinciaux à une série de réunions pour décider de la meilleure façon d'établir des moyens de consultation permanents.

J'aimerais, en passant, dire combien j'apprécie la réaction enthousiaste du public reflétée par l'attitude des représentants provinciaux. Je suis heureux aussi des messages chaleureux m'apportant l'approbation et l'appui